



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais d'appareillage

Question écrite n° 25796

### Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'accès aux aides techniques par les personnes handicapées. Ces aides techniques permettent de compenser les conséquences d'un handicap. Elles existent et sont techniquement au point mais leur coût élevé dissuade de nombreux utilisateurs potentiels de les acquérir alors même qu'elles leur seraient extrêmement utiles. Le système du tarif interministériel prestations sociales (TIPS) pose de nombreux problèmes. Les matériels sont remboursés sur des bases forfaitaires (les mêmes depuis vingt ans) totalement hors de mesure avec les coûts réels qui ont considérablement augmenté. L'intervention de professionnels que nécessite le recours aux prestations supplémentaires de la CPAM, entraîne des surcoûts non négligeables. Concernant les autres aides techniques, aides à l'autonomie, les modalités de financement et de remboursement sont variées et aléatoires, ce qui pourrait être évité par un système de prise en charge réglementaire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser sa position sur le sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Paul](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25796

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 22 février 1999, page 1020